

**Arrêté temporaire n°169-2025-PAY
Portant réglementation de la circulation**

ROUTE DE LA DIVE

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger et le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU Arrêté N° 113-2020-VAL portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur GIRARDEAU Jules, Maire délégué de la commune déléguée de PAYRÉ,

VU la demande en date du 03/04/2025 émise par SAS ARLAUD IRIBARRENN TP demeurant ZA Arboretum 86160 Saint Maurice la Clouère représentée par Monsieur Axel DESOUCHE aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement avec remplacement de quatre tampons EU pour le compte de EAUX DE VIENNE rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/04/2025 au 13/05/2025 la route de la Dive à Payré 86700 Valence en Poitou.

Arrête

Article 1

À compter du 14/04/2025 et jusqu'au 13/05/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent Route de la Dive Payré 86700 Valence en Poitou :

- La circulation est alternée manuellement par panneaux B15+C18, sur une longueur maximum de 50 mètres, la journée. La police et les secours ont la priorité de passage ;

La circulation sera supprimée sur une voie avec basculement sur la chaussée opposée. Le stationnement et le dépassement seront interdits aux véhicules légers et poids lourds. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SAS ARLAUD IRIBARRENN TP.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 08 avril 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de PAYRÉ


Jules GIRARDEAU



DIFFUSION:

- SAS ARLAUD IRIBARRENN TP
- Responsable des Services Techniques
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.